

Commune de MONCETZ-LONGEVAS
Département de la MARNE
canton de CHALONS-EN-CHAMPAGNE 3

Feuillet n° 2026/24

Arrêté n° 24 de juillet 2026

OBJET : Délégation d'une partie des fonctions du maire à Madame Anne-Marie LEMPEREUR, adjointe au Maire

Le maire de la commune de Moncetz-Longevas

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 3 le nombre des adjoints,
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,
Vu le courrier recommandé en date du 26 mai 2026 relatif au retrait de l'arrêté n°2026/8 de délégation d'une partie des fonctions du maire aux 3 adjoints,
Considérant la nécessité d'établir un nouvel arrêté précisant les fonctions déléguées,
Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints en fonction de leurs compétences pour des domaines définis,

ARRETE :

Article 1er : Afin de lever l'irrégularité constatée par la Préfecture de la Marne, l'arrêté N°2026/8 du 23 mars 2026, entaché d'illégalité, est retiré du fait du manque de précision des fonctions déléguées.

Article 2 : A compter du 6 juillet 2026, Madame Anne-Marie LEMPEREUR, adjointe au Maire, est déléguée en matière administrative, environnementale et associative. A ce titre, elle sera en charge de ces domaines.

Article 3 : En outre, par cette délégation, Madame Anne-Marie LEMPEREUR, adjointe au Maire, est autorisée à signer tous les documents suivants :

- Documents administratifs : courriers divers, notes, contrats de location salles des fêtes
- Documents funéraires : délivrance de concessions de cimetière, autorisation d'inhumation, autorisation travaux
- Documents liés à l'associatif : conventions, états des lieux

La signature devra être précédée de la formule « par délégation du Maire ».

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à M. le Préfet et sera transmise à M. Dominique MARI, Responsable du Centre des Finances Publiques de Chalons en Champagne.

Signature du bénéficiaire de la délégation :

L'Adjointe au Maire
Mme Anne-Marie LEMPEREUR



Fait à Moncetz-Longevas, le 3 juillet 2026

Le Maire,
Béatrice CHARLIER

